



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

à Saint Léger de Montbrun

Salle Socio-Educative

Date de la convocation : 26 JUIN 2019

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **56**

Présents : **34**

Excusés avec procuration : **8**

Absents : **14**

Votants : **42**

VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018

Secrétaire de la séance : Mme Aline BERTHONNEAU

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. MORICEAU R, BONNEAU, CLAIRAND, BLOT, SINTIVE, BEVILLE, RAMBAULT, GIRET, PINEAU, CHARRE, HOUTEKINS et Mme ARDRIT - Délégués : MM. DECHEREUX, GREGOIRE, SAUVETRE, Mmes ENON, BONNIN, GELEE, BABIN, BERTHELOT, MM. MEUNIER, MORICEAU CI, PETIT, BOULORD, FUSEAU, Mmes RIVEAULT, BERTHONNEAU, GRANGER, MM. DUGAS, FOUCHEREAU, COCHARD et DUMONT - Suppléant : M. CHAIGNEAU.

Excusés avec procuration : MM. NERBUSSON, THEBAULT, JOLY, FERJOU, Mmes MEZOUAR, RANDOULET, ROUX et HEMERYCK-DONZEL qui avaient respectivement donné procuration à Mme BERTHONNEAU, M. PAINEAU, Mme GRANGER, MM. DUGAS, CHARRE, COCHARD, BONNEAU et DUMONT.

Absents : MM. BAPTISTE, DORET, ROCHARD Ch, BIGOT, BREMAND, DUHEM, COLLOT, Mme RENAULT, MM. MILLE, EPIARD, Mme CUABOS, M. DUMEIGE, Mme SUAREZ et M. MORIN.

IV.2.2019-07-02-A01 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018.

Code nomenclature FAST : 88

Rapporteur : Sylvain SINTIVE

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L.2224-1 et L.2224-5, de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'Assainissement Collectif et Non Collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ils sont publics et doivent permettre d'informer les usagers du service.

Un exemplaire doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Synthèse du rapport pour l'Assainissement Collectif

Quelques chiffres clés

- Le parc assainissement est composé de 23 stations d'épuration, de près de 300 km de réseau (dont environ 240 km de réseau gravitaire) et de 86 postes de refoulement,
- La station de Sainte-Verge (capacité de 35 000 eq/hab) a traité en moyenne annuelle près de 3 475 m³/j en 2018 soit l'équivalent de la consommation de 28 960 habitants,
- Les niveaux de rejets annuels sont conformes sur toutes les stations d'épuration,
- 0,45% de taux de renouvellement des réseaux en moyenne sur les 5 dernières années - en amélioration par rapport à 2017 avec 0,24% mais insuffisant au vu des 2 % conseillés au schéma directeur,
- 361 contrôles de conformité des installations raccordées au réseau (contre 362 en 2017).

Les indicateurs financiers

- Dépenses de fonctionnement : environ 2,56 millions d'€ dont 24% proviennent des charges à caractères générales, 26% des charges de personnel et frais assimilés, 33% des opérations d'ordres budgétaires,

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190702-IV2-190702-A01-
24%
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

- Recettes de fonctionnement : environ 3,4 millions d'€ dont 85% proviennent de la redevance (24 % part fixe et 76 % part variable),
- Pour rappel, la part fixe était de 60,50 € TTC/an en 2018 et la part variable de 2,06 € TTC/m³,
- 4,77 % d'impayés,
- Dépenses d'investissement : 2,93 millions d'€,
- Taux d'extinction de la dette : 3,37 ans.

Les évènements marquants 2018

Études :

- Poursuite de l'étude diagnostique à la parcelle des installations autonomes, situées sur un zonage collectif, non desservies par le réseau sur les communes d'Argenton-l'Église, Bouillé-Loretz, Cersay, Glénay, Saint-Varent, Luzay, Massais, Pierrefitte et Sainte-Gemme.
- Poursuite du travail de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du poste de refoulement du Pâtis.

Travaux :

- Mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la commune d'Argenton-l'Église,
- Réhabilitation du réseau d'assainissement de la zone d'activités du Grand Rosé à Thouars,
- Réhabilitation du réseau d'assainissement rues de Villeneuve et Maisonnette sur la commune de Louzy,
- Début de l'opération de remise en état des réseaux dégradés par le gaz hydrogène sulfuré : rue du Bois Baudron (3^{ème} tranche) à Mauzé-Thouarsais.

Les perspectives pour 2019

- Restitution de l'étude diagnostique à la parcelle du secteur de l'Argentonnois et du Saint-Varentais. Juxtaposition de ces résultats avec ceux des études réalisées en 2008 et 2012 sur le reste du territoire intercommunal, pour une redéfinition des zonages de la Communauté de Communes du Thouarsais,
- Lancement de l'étude de réhabilitation du poste de refoulement du Bac,
- Finalisation des travaux de réhabilitation des postes de refoulement du Pâtis et de la Mare aux Canards,
- Finalisation des travaux de sécurité du fonctionnement du clarificateur et du système de dépotage des matières de vidanges de la station d'épuration de Sainte-Verge,
- Poursuite de la mise en séparatif du réseau sur le système d'assainissement d'Argenton-l'Église,
- Poursuite de la réhabilitation du réseau de la ZA du Grand Rosé,
- Remise en état des réseaux dégradés par le gaz hydrogène sulfuré,
- Lancement d'un audit de la station d'épuration de Sainte-Verge dans le cadre de sa réhabilitation future,
- Lancement du schéma directeur du Saint-Varentais,
- Étude de nouveaux bureaux pour la création sur le site de la STEP de Sainte-Verge.

Synthèse du rapport pour l'Assainissement Non Collectif

Quelques chiffres clés

- 5 540 habitations relevant de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais tous zonages confondus :
 - x Soit 3 636 habitations en zonage ANC,
 - x Soit 1 904 habitations en zonage AC, mais non desservies par le réseau qui font actuellement l'objet de la réflexion sur la redéfinition des zonages,
- Prestations effectuées en interne par le technicien du service (contrôles ventes, dossiers subvention, de réhabilitation) : 349 en 2018 contre 370 en 2017,
- Taux de conformité du parc ANC : 36,94 % (40,40 % sur les zonages ANC et 30,01 % sur les zonages AC),
- Stabilité du prix des différents contrôles dont celui des contrôles périodiques maintenu à 147,43 € TTC.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190702-IV2-190702-A01- Périodiques maintenu à 147,43 € Date de télétransmission : 11/07/2019 Date de réception préfecture : 11/07/2019
--

Les évènements marquants 2018

- Animation d'une campagne de réhabilitation subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. 9 particuliers ont adhéré à ce dispositif et accompagnement des particuliers sur les aides « Habiter Mieux », dans la remise en état des assainissements individuels,
- Réalisation de 489 contrôles périodiques correspondant aux années 2016, 2017 et 2018,
- Choix d'un prestataire pour développer le nouveau logiciel SPANC départemental.

Les perspectives pour 2019

- Animation d'une campagne de réhabilitation subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'accompagner les particuliers dans la remise aux normes de leur assainissement autonome (30 dossiers maximum),
- Accompagnement des particuliers sur les aides « Habiter Mieux », dans la remise en état des assainissements individuels,
- Réalisation de 450 contrôles périodiques,
- Intégration du nouveau logiciel métier ANC départemental.

Après présentation de ces éléments et avis favorable de la Commission n° 3 « Assainissement » en date du 13 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider les rapports, joints en annexes, sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré, en l'Hôtel des Communes du Thouarsais, le 2 juillet 2019.

**Le Président,
Bernard PAINEAU**